

**RÉSOLUTION N° 462**

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ANALYSE DES  
COMPÉTENCES TECHNIQUES DE L'IICA**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-septième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du rapport sur l'analyse des compétences techniques de l'IICA réalisée devant le Comité exécutif par la firme « *Servicios Internacionales para el Desarrollo Empresarial SIDE S.A.* » ;

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res.447(O/06) intitulé « Analyse des capacités techniques de l'IICA » a demandé au Directeur général d'appuyer et de coordonner l'évaluation des compétences techniques du personnel de l'IICA devant être réalisée par des experts indépendants et de la soumettre à la considération des États membres et du Comité exécutif avant la fin du premier semestre 2007;

Qu'en exécution de ce mandat, la Direction générale de l'Institut a engagé la firme Servicios Internacionales para el Desarrollo Empresarial SIDE S.A., qui a présenté au Comité exécutif un rapport sur l'évaluation des compétences techniques du personnel de l'IICA, conformément aux termes de référence approuvés par le Comité exécutif, aux orientations offertes par la Commission d'orientation et au calendrier de travail élaboré avec la Direction générale ;

Que ce rapport a été présenté au Comité exécutif par ladite firme de consultants au cours de la présente réunion;

Que le Directeur général a suggéré au Comité exécutif de classer les recommandations du rapport en fonction des cinq critères suivants : i) recommandations susceptibles d'être mises en oeuvre sur décision du Directeur général et qui n'exigent pas de ressources additionnelles; ii) recommandations susceptibles d'être mises en oeuvre sur décision du Directeur général et qui exigent des ressources additionnelles; iii) recommandations qui requièrent l'approbation des organes de direction de l'Institut mais n'exigent pas de ressources additionnelles; iv) recommandations qui requièrent l'approbation des organes de direction de l'Institut et exigent

des ressources additionnelles; et v) les recommandations qui requièrent une modification de la Convention de l'Institut ;

DÉCIDE :

1. D'accepter le rapport de la firme « Servicios Internacionales para el Desarrollo Empresarial SIDE S.A. » sur les progrès accomplis dans l'évaluation des compétences techniques du personnel de l'IICA et de remercier cette société et la Commission d'orientation de leur travail.
2. De charger le Président du Comité exécutif d'envoyer à tous les ministres de l'Agriculture des États membres le rapport et le résumé dudit rapport préparés par la firme de consultants, assortis d'une lettre d'accompagnement, et de leur demander de faire parvenir leurs commentaires et leurs observations au Directeur général avant le 31 août 2007.
3. De tenir une réunion extraordinaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) au dernier trimestre 2007.
4. De proroger le mandat de la Commission d'orientation jusqu'à la prochaine réunion de la CCSQG.
5. De demander au Directeur général de désigner les fonctionnaires qui seront chargés de mener, avec la collaboration de la Commission d'orientation, une analyse du rapport et d'établir un ordre de priorité parmi les recommandations formulées par la firme de consultants, sur la base des cinq critères proposés par le Directeur général au cours de cette réunion du Comité exécutif, afin que cette analyse soit présentée en tant que document de travail, à la réunion extraordinaire de la CCSQG.
6. De charger la CCSQG, lors de sa réunion extraordinaire qui se tiendra au dernier trimestre 2007, de préparer une proposition de nature à approfondir la réforme de l'Institut, en tenant compte des commentaires formulés par les États membres et de l'analyse réalisée par la Direction générale, qui sera présentée au Comité exécutif en 2008 et au Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil) en 2009.